

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt , le douze février à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	05/02/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	19/02/2020

**OBJET :**

**Acquisition foncière - Pôle d'Échange Multimodal**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Fernand BARD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

**Absent(s) :**

Mme Catherine ASSO, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Claude FACHE, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL, M. François ZAMPA

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La SCI VAPINCUM XXI est propriétaire du terrain d'une contenance totale de 3 870 m<sup>2</sup>, sis Avenue Maréchal Foch et cadastré aux n°102, 103, 104 et 105 section AN concerné par l'Emplacement réservé n°07 relatif à l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal.

Pour les besoins de la réalisation dudit projet de Pôle d'Echange Mutimodal conduit par la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance qui en a compétence, cette dernière souhaite acquérir l'emprise de terrain d'environ 850 m<sup>2</sup> à prélever sur lesdites parcelles et correspondant à cet emplacement réservé.

La SCI VAPINCUM XXI a accepté de céder cette emprise à la collectivité, au prix de 120 000 €.

Un document d'arpentage sera dressé par un géomètre expert afin de réaliser les divisions parcellaires.

Le montant de cette acquisition amiable est convenue en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

Enfin, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts (CGI), la commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

#### Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable des Commissions de l'Aménagement du territoire et du Développement économique, finances et ressources humaines, réunies le 3 Février 2020 :

- **Article 1** : d'approuver l'acquisition de l'emprise d'environ 850 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées aux n° 102, 103 et 105 sections AN appartenant à la SCI VAPINCUM XXI au prix de 120 000 € , en fonction de la condition suspensive et de l'engagement détaillés ci-dessus.
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 50

Le Président  
  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2020

Affiché ou publié le : 19 FEV. 2020

# Acquisition foncière - Pôle d'Echanges Multimodal

